

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
05 décembre 2023

Date de la séance :
12 décembre 2023

**Les membres en exercice
sont : 35
Quorum : 19
Membres présents : 21
Membres représentés : 4
(Pouvoirs)
Total votants : 25**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mil Vingt-trois, le 12 décembre 2023, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD**

Présents : Mme DUTARTRE Sonia

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE MARNE ET
GONDOIRE**

Présents : M. Olivier COLAISSEAU, M. Manuel DA SILVA, M. Alioune DJIGO, M. Alain KOLOPP, M. Gildas LE RUDULIER, M. Michèle PETITOT, M. Jacques POTTIER, M. Claude MACLE (suppléant de M. Tony SALVAGGIO), M. Serge SITHISAK, M. Patrick TAUPIN-GARDIN, M. Sinclair VOURIOT.

**VAL D'EUROPE
AGGLOMÉRATION**

Présents : M. Alexandre AFFRE, Mme Aurore CAPDEVILA, M. David CHARPENTIER, M. Luc CHEVALIER, M. Dominique FOURNIER, M. Michel GARROUSTE, M. Cyril MARSAUD, M. Antoine POUPART

EXCUSÉS

M. Serge ARNAUD, M. Patrick AUVRELE, Mme Valérie BONNOT, Mme Saïda BOUARABA, M. Daniel CHAVALIER, Mme Sylvia CHEVALLIER, Mme Isabelle DUPRE, M. Julien GAILLARD, Mme Anne GBIORCZYK, Mme Geneviève GENDRE, M. Patrick JAHIER, M. Alain MASSON, M. Tony SALVAGGIO, Mme Nathalie TORTRAT

Pouvoirs :

Mme GENDRE donne pouvoir à M. VOURIOT
M. ARNAUD donne pouvoir à M. AFFRE
M. JAHIER donne pouvoir à M. COLAISSEAU
M. GAILLARD donne pouvoir à M. MARSAUD

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION DU SIEMU A L'ASSOCIATION AGIR TRANSPORT « LE TRANSPORT PUBLIC INDEPENDANT »

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines Marne-la-Vallée à AGIR Transport pour l'année 2024 pour un montant annuel de 8 000,00 € HT, soit 9 600,00 € TTC ;

AUTORISE le Président à signer au nom et pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines Marne-la-Vallée tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2024 ;

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'Etat en Préfecture de Melun,
- Au comptable de la collectivité,

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Fait et délibéré au Syndicat de Transport, les jours, mois et an que dessus.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Le Président,

Sinclair VOURIOT

